

7. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR RECEVOIR LE SAINT-ESPRIT

Lors de la Pentecôte, la foule, touchée par le Saint-Esprit, s'écria : «Hommes frères, que ferons-nous?» (Actes 2.37)

« Pierre leur dit : REPENTEZ-VOUS ET QUE CHACUN DE VOUS SOIT BAPTISÉ au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; ET VOUS RECEVREZ LE DON DU SAINT-ESPRIT. Car la promesse est pour vous, pour vos enfants, et pour tous ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur notre Dieu les appellera. » – Actes 2.38,39

L'apôtre Pierre souligna devant ses auditeurs leur besoin de repentance, la nécessité pour eux de choisir une vie nouvelle, différente de celle que le monde propose, une vie centrée sur le Christ et sur les autres, une vie consacrée au bien. Tel est le choix indispensable, aujourd'hui comme hier, pour que nous recevions pleinement le don du Saint-Esprit.

Mais c'est l'Esprit lui-même qui travaille sans relâche dans nos cœurs pour nous amener à ce choix, à cet abandon entre les mains de Dieu. Il nous fait reconnaître Sa bonté à notre égard et nous insuffle le désir de nous détourner de notre vie de péché (Romains 2.4). Il est à l'œuvre pour nous mener à la conversion (Actes 3.19). Ce changement radical dans notre vie est symbolisé par le baptême.

Jésus énonça la même vérité en des termes légèrement différents de ceux de l'apôtre Pierre. Il mit l'accent sur l'attachement à sa personne et sur le choix de faire sa volonté, de lui obéir, comme condition pour recevoir le don du Saint-Esprit :

« SI VOUS M'AIMEZ, VOUS GARDEREZ MES COMMANDEMENTS, et moi, je prierai le